



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 107354

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place de la philosophie dans les unités d'enseignement scolaire. L'enseignement de la philosophie débute seulement en terminale, et pas dans toutes les classes de terminale. Aussi, il pourrait être opportun de proposer cet enseignement avant la dernière année du secondaire. La philosophie pourrait être proposée aux élèves dès la classe de première ou de seconde, en option par exemple. En conséquence, il souhaiterait connaître son sentiment relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

La France propose aujourd'hui un enseignement de philosophie à tous les élèves des classes terminales générales et technologiques, s'inscrivant ainsi dans la tradition des anciennes classes de rhétorique. Selon les séries, l'horaire attribué aux élèves et les programmes varient. C'est en série littéraire que l'horaire est le plus important (8 heures), ainsi d'ailleurs que le coefficient de l'épreuve écrite au baccalauréat (7). En revanche, les élèves des séries professionnelles n'ont pas d'enseignement de philosophie. La série littéraire n'est plus aussi attractive depuis plusieurs années et une réflexion est actuellement conduite sur le devenir de cette série. Parmi les pistes analysées, une initiation à l'enseignement philosophique pourrait être proposée aux élèves en classe de première littéraire. Mais cette mise en place ne peut se concevoir que dans le cadre d'une réforme globale de la série littéraire et de son positionnement par rapport aux autres séries. Un rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale pour revaloriser la série littéraire au lycée (juillet 2006) envisage par exemple que l'enseignement philosophique soit assuré sur les deux années de première et terminale et soit réparti entre tronc commun et enseignement de spécialité. Commencer l'enseignement de philosophie en première permettrait d'en renouveler la pédagogie en l'inscrivant sur une durée plus longue. Cette organisation permettrait d'éviter de concentrer sur une seule épreuve terminale l'ensemble des coefficients de la discipline, une note pouvant, dans cette hypothèse, être attribuée en fin de première.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107354

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10752

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1844